

Les Cahiers des Dix



Figures de maires

Léon Trépanier

Number 21, 1956

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079990ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079990ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trépanier, L. (1956). Figures de maires. *Les Cahiers des Dix*, (21), 179–200.
<https://doi.org/10.7202/1079990ar>

Figures de maires

Par LÉON TRÉPANIÉ

SÉVÈRE-DOMINIQUE RIVARD

On nous demandera peut-être pourquoi, dans cette série de figures municipales que nous avons entrepris de présenter aux lecteurs du Cahier, nous choisissons aujourd'hui la moins pittoresque, la moins fascinante de toutes celles qui ornent le panthéon de l'édilité mont-réalaise.

C'est qu'il nous semble y avoir quelque mérite pour l'historien de tirer de l'obscur quelques rayons de lumière qui nous révèlent davantage le personnage qu'il a mission de peindre.

La carrière de Sévère Rivard n'a rien de spectaculaire et cependant, à mesure que l'on s'attache aux pas du jeune étudiant en droit, dès son arrivée à Montréal en 1856, qu'on s'obstine à le suivre jusqu'au Conseil législatif, on s'étonne qu'il paraisse avoir fait figure de cire dans la galerie de nos célébrités canadiennes.

Dans les quelques lignes publiées après sa mort, on s'est contenté de dire qu'il fut « un homme d'affaires remarquable, d'un grand jugement et d'un esprit large, qu'il rendit de grands services à ses concitoyens, qu'il fit honneur à sa ville et à sa paroisse natale ».⁽¹⁾

C'est habituellement la formule que l'on emploie pour saluer le trépas d'un personnage de marque qui n'a pas porté de coups et qui n'en a pas reçus, en un mot, qui a été tout autre qu'un politicien.

C'est le cas de Sévère Rivard qui ne doit son entrée au conseil municipal, son élévation à la mairie et, enfin, son fauteuil au Conseil législatif, qu'à l'ambiance du milieu où il fit ses premières armes comme avocat, rue Saint-Vincent.

Les journaux sont de précieux auxiliaires de l'histoire. Sans eux que de choses seraient vouées à l'oubli. Sans eux, on ne connaîtrait pas l'homme, utile à ses concitoyens, que fut le sujet de cette étude biographique.

(1) *Histoire de la Corporation de Montréal*, par Cléophas Lamothe, pp. 305-6.

On s'expliquerait mal, par exemple, comment et pourquoi Rivard put conquérir un jour la mairie de Montréal contre un adversaire réputé invincible; pourquoi il ait pu mériter un fauteuil au Conseil législatif, lui qui, durant toute sa carrière, s'était tenu à l'écart du mouvement politique, sauf à agir un jour, comme trésorier du parti conservateur.⁽²⁾

Nous verrons comment les événements favorisèrent la carrière publique de Rivard et comment l'influence de son milieu lui permit d'édifier une fortune.

La jeunesse de Sévère Rivard

Sévère Rivard naquit à Yamachiche le 7 août 1834. Ses ancêtres, d'après l'abbé Caron, dans son *Histoire de Yamachiche*, se fixèrent en Canada avant le premier recensement de 1666, alors que la population de la province n'était que de 4,312 âmes. L'abbé Tanguay de son côté, dans son *Dictionnaire Généalogique*, nous fait part qu'il est peu de familles dans le Québec dont le nom ait subi autant de variations ou de surnoms que la famille Rivard et il les énumère: Rivard de Lavigne, de la Glanderie, de la Coursière, Lanouette, Préville, Loranger, Verte-feuille, Bellefeuille, Montendre et Cinq-Mars.

Sévère-Dominique Rivard était de la branche dite de la Glanderie, dont le premier ancêtre, Julien Rivard, fut inhumé à Batiscan le 10 décembre 1708.

Julien, fils de Nicolas, sieur de Lavigne, prit le nom de La Glanderie. A sa mort son fils alla se fixer à Yamachiche, dans la seigneurie de Grosbois, récemment donnée par le gouverneur Pierre Boucher à sa nièce Françoise de Lafond, épouse de Charles Lesieur.

Un autre fils de Nicolas Rivard de Lavigne adopta le nom de Loranger; c'est l'ancêtre des Loranger de Montréal.

Le père de Sévère Rivard, Augustin, épousa Marguerite Dufresne à la Pointe-du-Lac le 7 janvier 1824.

Sévère Rivard n'avait que treize ans quand il entra au collège de Nicolet pour entreprendre un cours classique.

Dans cette riche pépinière de célébrités que fut cette grande maison d'enseignement classique fondée en 1803, le jeune Rivard bénéficiait

(2) Aux élections de 1886, pour les Communes, l'honorable Sévère Rivard, conseiller législatif, de concert avec Joseph Loranger, c.r., agissait comme trésorier du parti conservateur pour le district de Montréal.

d'un milieu favorable à l'épanouissement d'un cerveau bien équilibré. Il eut à rivaliser d'ailleurs avec des condisciples dont les noms n'ont pas échappé à l'histoire.

Ce furent Sévère-Lesieur Désaulniers, d'une famille de généalogistes et d'écrivains alliée aux Rivard de la Glanderie, Thomas-Jean-Jacques Loranger, plus tard secrétaire provincial dans l'administration Cartier-Macdonald, puis juge de la Cour Supérieure, l'un de nos jurisconsultes les plus éminents; Auguste-Réal Angers, qui fut lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, Raphaël Bellemare, journaliste et avocat, à qui on doit un livre sur Yamachiche, publié sous les auspices de la Société Historique de Montréal, enfin Mgr Joseph-Antoine-Irénée Douville, qui fut pendant plus de cinquante ans la tête du Séminaire de Nicolet.

Nous avons tenu à citer ces noms parce que, plus tard, Sévère Rivard s'associera à ce groupe d'anciens pour exalter son Alma Mater.

Dans son *Histoire du Séminaire de Nicolet*, publiée en 1903, Mgr Douville nous parlera en effet du rôle de cet ancien élève dans l'organisation de la fête du 24 mai 1866, au Séminaire de Nicolet, celle de la réunion des anciens, « la première du genre au pays », et il ajoutera: « M. Rivard est l'un des premiers élèves de Nicolet qui inspira l'idée de cette fête aussi nouvelle dans son ampleur, qu'éclatante dans sa signification. » Le comité d'organisation se composait du juge Thomas-J.-J. Loranger, de l'avocat Sévère Rivard, de Raphaël Bellemare, plus tard membre de la Société Royale du Canada et de l'abbé N. Trudel, curé de Saint-Isidore.

En rhétorique, Auguste-Réal Angers et l'élève Rivard eurent à lutter pour le prix d'élocution et si ce dernier ne fut vaincu que par quelques voix, il ne continua pas moins à cultiver l'art oratoire, art essentiel pour celui qui aspire à l'exercice du Droit.

En 1856, Rivard quitte Yamachiche, sans la moindre fortune, pour aller étudier le droit à Montréal. Il est reçu avocat en 1859, en même temps que Benjamin-Antoine Testard de Montigny. Tous deux s'associent et ouvrent une étude rue Saint-Vincent. L'année suivante cependant, De Montigny entreprend un voyage en Europe, et il est à Paris au moment où Lamoricière lance un appel sous les armes à la jeunesse catholique pour aller au secours des états pontificaux. De Montigny répond à l'appel et devient ainsi, comme on le sait, notre premier zouave canadien.

Revenu au pays en 1863, il reprend l'exercice de sa profession avec Rivard qui, en cette même année, unit sa destinée à Delphine Choquette, fille de Henri Choquette et de Delphine Laurent, de Varennes. Le mariage a lieu à Notre-Dame, Sévère Rivard habitant à ce moment rue Saint-Louis, entre Berri et Saint-Hubert.

Madame Rivard décéda en février 1893, huit ans après la mort de son mari. Elle n'avait que 56 ans.

Rivard et les Zouaves canadiens

Nos recherches sur les activités de Rivard en dehors de ses préoccupations professionnelles, depuis son admission au barreau, nous portent à croire qu'elles étaient plutôt d'ordre personnel. Le jeune avocat semble s'être préoccupé surtout de mettre à profit son inclination pour les affaires. Ce souci ne l'empêcha pas cependant de participer activement, avec son ancien camarade de collègue Raphaël Bellemare, à l'organisation du grand ralliement des anciens, qui allait se dérouler au Séminaire de Nicolet en 1866. Mais il allait quand même se consacrer à un mouvement dont il avait la réussite à cœur, celui d'organiser des détachements de zouaves canadiens pour la défense des états pontificaux.

Le geste de son premier associé de bureau, Antoine Testard de Montigny, paraît l'avoir impressionné. Et lorsqu'un peu plus tard, son ami et associé en affaires, Gustave-A. Drolet, imitera le geste de De Montigny, Sévère Rivard rompra avec l'habitude qu'il avait de se tenir à l'écart de toute participation à des activités purement bénévoles.

Le 26 décembre 1867, sous la présidence du philanthrope Olivier Berthelet, conseiller législatif et bienfaiteur insigne de nos institutions religieuses, se forme un comité de dix citoyens dans le but d'organiser financièrement l'envoi de contingents de volontaires à Rome. Sévère Rivard accepte le poste de secrétaire de l'organisation conjointement avec Joseph Royal, rédacteur en chef du *Nouveau Monde* récemment fondé par Alphonse Desjardins⁽³⁾ et il se met résolument à la tâche pour assurer la réussite du mouvement. Dès février 1868, un premier contingent partait pour Rome, suivi de quatre autres à différents inter-

(3) Incidemment, rappelons qu'Alphonse Desjardins, qui fut maire de Montréal en 1893, était lui aussi un ancien élève du collège de Nicolet. Il s'occupa également avec Sévère Rivard de l'organisation des contingents de zouaves qui furent envoyés à la défense du Saint Père. En récompense des services rendus à la papauté, il fut fait chevalier de l'Ordre de Pie IX.

valles. En novembre 1870, les survivants de ces vaillants volontaires rentraient au pays, acclamés par leurs concitoyens. L'Union Allet se forma en souvenir des 507 volontaires canadiens qui avaient servi sous la bannière des Zouaves pontificaux et désigna Gustave-A. Drolet, comme son premier président. Sévère Rivard figure parmi ceux qui, en reconnaissance de leur dévouement à la cause pontificale, furent faits chevaliers de l'Ordre de Pie IX.

L'échevin Rivard

La rue Saint-Vincent où Rivard exerçait sa profession, était en 1870, la mecque des politiciens et des journalistes et on pouvait difficilement échapper aux discussions dont le thème principal était la politique. De Montigny venait de rompre amicalement avec son ancien associé pour fonder, avec Adolphe Ouimet, *Le Franc Parleur*, Raphaël Bellemare exerçait sa plume à *La Minerve* et l'échevin Ferdinand David partageait ses activités entre ses spéculations immobilières et les préparatifs de son élection.⁽⁴⁾ L'Affaire Guibord, l'invasion de la province par les Fénéniens, l'émigration de milliers des nôtres aux États-Unis, étaient autant de sujets que l'on discutait rue Saint-Vincent. Il est à supposer que l'on devait faire pression auprès du jeune avocat pour l'engager à se rapprocher d'un milieu qui ne nuirait guère à ses spéculations immobilières, car il faut bien le dire, l'Hôtel de Ville est un excellent endroit pour regarder autour de soi. Son ami et ancien condisciple Raphaël Bellemare qui avait été échevin de 1859 à 1865 et son propre associé en affaires, Ferdinand David, échevin depuis 1861, avaient certainement dû lui mettre l'eau à la bouche.

Rivard s'y laissa prendre, en dépit d'un tempérament qui semblait devoir l'écarter de toute charge publique et, en mars 1870, il s'offrait comme candidat pour le poste de représentant du quartier Saint-Jacques. Il recueillit 553 voix contre 238 pour son adversaire J.-W. Crevier. Montréal est en ce moment en pleine voie d'expansion, malgré la crise économique, et sa population de 180,000 âmes a tendance à se développer vers le nord.

⁽⁴⁾ L'échevin Ferdinand David fut élu député de Montréal-Est en 1871, par une majorité de plus de 900 voix contre le fougueux Médéric Lanctôt et continua quand même à siéger à l'Hôtel de Ville. Fils d'un sculpteur, il était né au Sault-au-Récollet en 1824. Il fut président de la Société de Colonisation et directeur du Northern Colonization Railway.

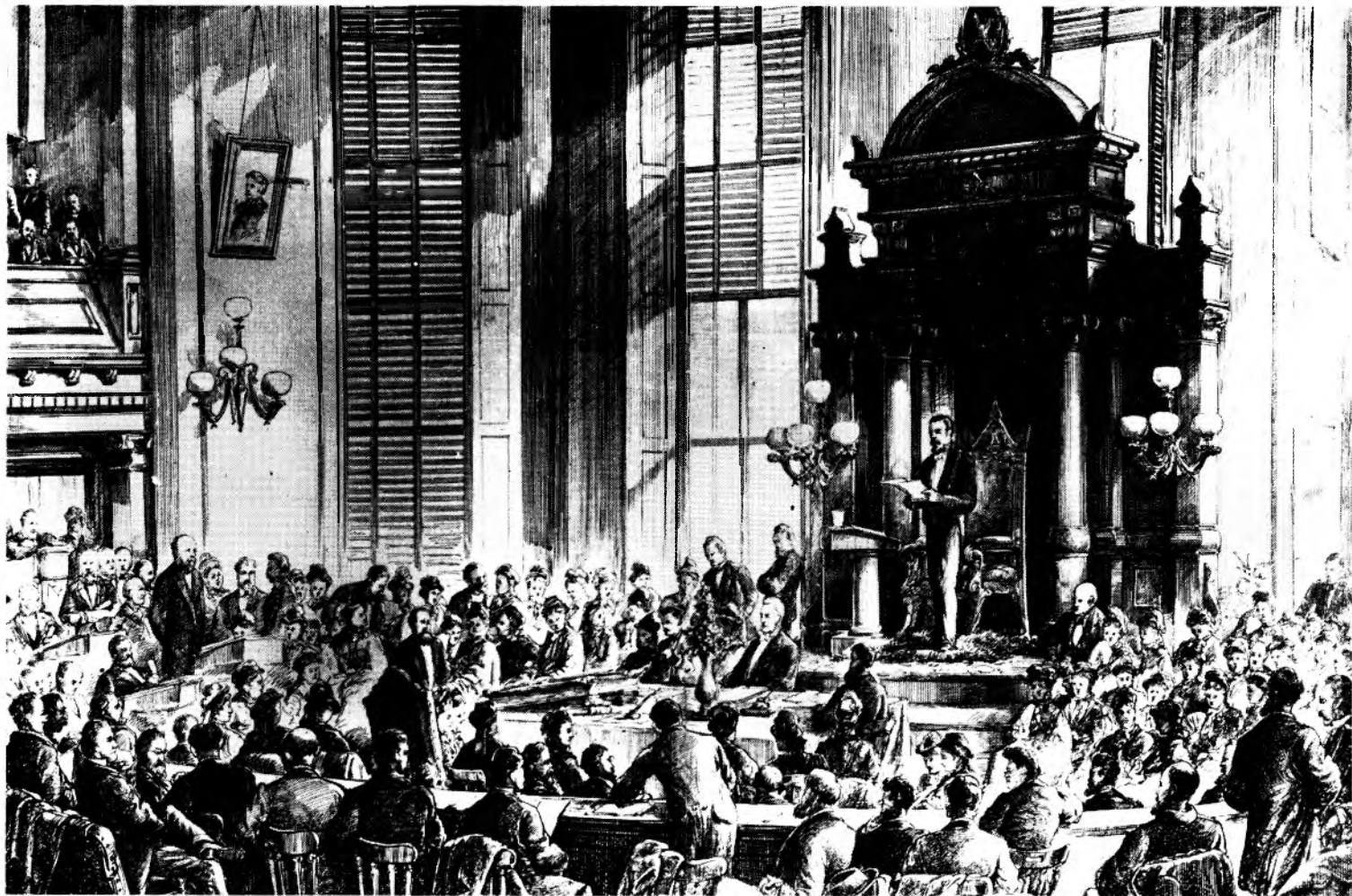
Cette situation ne pouvait échapper à ceux qui suivaient de près cette progression graphique et le nouvel échevin de Saint-Jacques était de ceux-là. Il ne tarda pas à conclure un acte de société avec le corpulent Michel Laurent, architecte et entrepreneur ⁽⁵⁾, Ferdinand David, son collègue au Conseil, et son nouvel associé légal Gustave-A. Drolet, pour l'achat d'un vaste lopin de terre au sud de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, dans le but de développer la construction domiciliaire. Dans les quelques années qui vont suivre, le projet marchera de l'avant. En juillet 1872, le syndicat cédait à la ville la portion d'une rue conduisant de la rue Roy jusqu'au sud de la rue Duluth et on donnait le nom de Rivard à la nouvelle voie. L'année suivante, le même syndicat cédait à la municipalité du village Saint-Jean-Baptiste la portion de la rue Rivard, de Duluth à l'avenue Mont-Royal, nos spéculateurs ayant fait l'acquisition, au coût de \$120,000, de la ferme de Benjamin Comte, d'une superficie de 106 arpents. Ils s'empressèrent de subdiviser le tout en lots à bâtir. En 1874, une centaine de maisons avaient déjà été construites; une quarantaine d'autres s'élevaient un peu plus tard sur une autre partie du lotissement que l'on nomma Place Comte en souvenir de l'ancien propriétaire de la ferme.

Un peu plus tard on donna le nom de Drolet à la rue qui porte encore ce nom, en souvenir du chevalier Gustave Drolet.

Durant ses neuf années de stage au conseil municipal, l'échevin Rivard a joué un rôle plutôt passif. Tour à tour membre, puis président du comité d'éclairage ou d'un comité chargé d'étudier un projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville, il évite les discussions et préfère les longues journées à son bureau de la rue Saint-Vincent. En 1872, L.-O. Taillon rompt amicalement avec l'étude Rivard-Taillon pour s'associer au « Grand Vicaire » Trudel, mais il ne continuera pas moins ses relations d'amitié avec son ancien associé. On verra que cette amitié n'aura pas nui à ce dernier. En 1875, Taillon faisait ses débuts en politique en se faisant élire député de Montréal-Est à la législature provinciale et il ne devait pas tarder à atteindre les sommets de la vie publique.

Rivard a quitté son domicile de la rue Craig pour se fixer définitivement coin Sherbrooke et Saint-Denis. Son ami Drolet, à son tour,

(5) A cause de sa corpulence démesurée, Michel Laurent jouissait du sobriquet: « Pot-à-Colle », une appellation qu'il accepta toujours en riant. Il fut vice-président de la Banque d'Hochelaga et échevin pendant douze ans. Il avait fait ses études au Collège de Montréal.



Installation du nouveau maire Rivard en 1878. Son Honneur prononçant le discours d'inauguration.

(L'Opinion publique, 20 mars 1879)

se construit une maison spacieuse, coin Rachel et Saint-Denis. Tous deux se seront ainsi rapprochés d'un domaine domiciliaire où ils ont unifié leurs intérêts.

Mais Montréal n'est pas le seul champ d'action où l'avocat Rivard exerce ses talents d'homme d'affaires. Nous lisons en effet dans *L'Opinion Publique* du 22 septembre 1870 que MM. Rivard, Lajoie, Gouin, Shortis et Mailhot ont formé une compagnie à fonds social et ont établi, à Sainte-Anne-de-Yamachiche, une fabrique de laine.

Vers la fin de son terme échevinal, Sévère Rivard paraît avoir abandonné la pratique de sa profession pour s'occuper exclusivement d'affaires. En effet, le nom de Rivard n'apparaît plus comme avocat, dans le *Lovell* de 1877-1878. Jusqu'en 1876, il tient son étude légale avec Gustave Drolet, mais en 1877, il apparaît comme associé de Ferdinand David & Cie, dont également fait partie Drolet. Les bureaux de la compagnie sont au No 51 rue Saint-Vincent, coin Notre-Dame. L'année suivante, c'est la Compagnie David, Rivard, Laurent et Drolet qui figure au bottin, une compagnie qui s'occupe non seulement d'entreprises immobilières, mais qui contrôle maintenant l'agence à Montréal de la Compagnie Américaine des Orgues Smith, de Boston, sous la raison sociale de MM. Laurent, Laforce & Cie. Auguste Laforce, fondateur de l'agence, habite rue Saint-Denis, près d'Ontario et le bottin indique que Rivard a un bureau chez Laforce ce qui ferait croire qu'il s'intéresse de près au commerce d'orgues.

Sévère Rivard à Paris

Nous sommes au début de 1878 et déjà l'Exposition Universelle de Paris dont l'ouverture a été fixée au premier mai, occupe l'attention du Canada qui y enverra d'ailleurs de nombreux exposants. Gustave Drolet a réussi à se faire nommer délégué du Canada à cette grande manifestation industrielle et il propose à son ami Rivard un voyage préliminaire en Europe et en Afrique. Ce dernier accepte et accompagnés de leurs épouses, tous deux s'embarquent au commencement de janvier pour l'Europe. Leur itinéraire les conduira dans tous les pays du continent européen et en Afrique du Nord. Le premier mai, ils étaient à Paris pour la cérémonie d'inauguration de l'Exposition, et y rencontraient des centaines d'industriels et commerçants canadiens désireux d'étudier le marché européen. Au moment où s'ouvre l'Exposition, la situation économique au Canada est presque désastreuse et

le gouvernement libéral de M. Mackenzie, à la veille d'en appeler au peuple, doit affronter une situation difficile. Des milliers de Canadiens français ont quitté le pays pour aller chercher du travail dans les usines américaines et, libéraux aussi bien que conservateurs, conviennent qu'un remaniement complet des tarifs douaniers est nécessaire pour arrêter la crise. Dans le nouveau programme qu'ils formulent à la veille de l'élection générale, les libéraux réclament le droit pour le Canada de conclure des traités de commerce avec les autres pays sans avoir à demander la permission à Londres. C'est la mission du commissaire délégué Drolet d'étudier sur place la possibilité de relations commerciales plus accentuées entre le Canada et les pays européens, et il ne pouvait avoir de meilleur collaborateur que son compagnon Rivard.

Paul de Cazes est à ce moment agent d'émigration à Paris ⁽⁶⁾ et dans une entrevue, il se plaint à son tour des entraves que le tarif met au commerce entre la France et le Canada. Par suite de cette situation, nos navires, nos fourrures, nos bois et nos céréales sont presque exclus du marché français. « C'est en présence de pareils faits, dit-il, qu'on ressent l'inconvénient de n'être que colonie et de ne pouvoir transiger avec les autres nations que par l'entremise de la métropole. »

Lorsqu'il rentrera au pays en fin de juillet, Sévère Rivard sera parfaitement renseigné sur nombre de sujets qu'il commentera plus tard dans la presse canadienne, mais il aura heureusement échappé aux ennuis subis par ses collègues du conseil municipal par suite de l'incident du 12 juillet.

Nous disons heureusement parce que cette absence de Montréal lui aura fait manquer la parade orangiste et contribuera, comme on va le voir, à faciliter plus tard son élection à la mairie.

Il convient de signaler ici que le maire Jean-Louis Beaudry avait pris la détermination d'empêcher toute parade orangiste le 12 juillet afin d'éviter les incidents sanglants qui avaient marqué celle de l'année précédente.

Il s'appuyait d'ailleurs sur le bill que L.-O. Taillon venait de faire adopter en Chambre abolissant les « processions de partis ».

Le 10 juillet un armurier de la rue Notre-Dame, Thomas Boyd,

⁽⁶⁾ Bien que né en France, Paul de Cazes avait été admis au barreau au Canada et s'était établi à Saint-Hyacinthe où il avait fait fonction de rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Membre de la Société Royale du Canada, il fut l'auteur de nombreux ouvrages d'un caractère historique. Il décéda en France en 1913.

demande la protection de la police en vue de la manifestation que les Orangistes veulent faire à l'occasion de leur fête. Le conseil est en réunion et il prend en même temps connaissance d'une lettre de l'Orange Association sollicitant aussi la protection des autorités à l'occasion de la parade du surlendemain.

Le premier geste des autorités municipales est de donner instruction au surintendant de la voirie de débarrasser la voie publique, de tout ce qui peut servir de projectiles, car à cette époque nos rues ne possédaient pas le pavage moderne d'aujourd'hui.

Le président de la New City Gas Co. informe en même temps la cité qu'elle est prête à tenir ses réverbères allumés le soir « même s'il y a clair de lune », afin de contribuer aux mesures de sécurité.

Chez les conseillers, tous ne sont pas de l'avis du maire Beaudry qui voudrait empêcher la parade, et on voit l'échevin Kennedy se lever et, en manière de dérision, proposer que le maire assermente 10,000 constables spéciaux pour assurer aux citoyens la sécurité. M. Kennedy est naturellement le seul à appuyer la motion et le conseil continue ses délibérations.

Le maire déclare cependant qu'il engagera une cinquantaine d'agents de police supplémentaires et le lendemain, le contentieux de la ville le confirme dans l'opinion qu'il a de ses prérogatives. La semaine auparavant, à une délégation d'Orangistes, il avait conseillé de ne pas parader le 12 afin de ne pas ameuter une partie de la population.

Le maire ajoute que si les Orangistes persistent dans leur intention de parader, il se rendra lui-même au point de départ de la procession pour empêcher que l'on outre passe ses ordres; nombre d'échevins promettent à Son Honneur de l'accompagner. Le lendemain cependant, le 12, pas un seul n'ose suivre le Maire lorsque ce dernier se rend à la Salle des Orangistes, Côte du Beaver Hall, où déjà la procession est en voie de formation. Sans plus de cérémonie, le maire Beaudry, escorté de quelques policiers, fait appréhender les chefs de la parade et la procession n'a pas lieu.

La presse anglaise en général prit fait et cause pour les Orangistes et dénonça le maire Beaudry. Une enquête s'institue, des procédures sont entreprises et lorsque débutera la campagne de la mairie au début de janvier 1879, les avocats Doutre et McCord seront en frais de porter la cause devant le Conseil Privé.

En esquisant brièvement la carrière du maire Jean-Louis Beau-

dry, dans le dernier Cahier, nous avons signalé sa courageuse attitude en 1877 comme en 1878, relativement aux parades orangistes. En rappelant de nouveau ce double incident, nous voulons simplement démontrer l'ingratitude de la tâche qui s'impose souvent à l'homme public, en face de ses devoirs.

Sévère Rivard économiste

Jusqu'à 1879, l'Hôtel de Ville ne préoccupera guère l'opinion publique. Trop d'événements bouleversent la politique provinciale. Le bruit, autour du renvoi d'office du premier-ministre de Boucherville par le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, était loin d'être éteint. A Ottawa, l'élection générale du 17 septembre 1878 avait porté au pouvoir un gouvernement conservateur et les *bleus* de Québec réclamaient maintenant de leurs amis d'Ottawa la destitution du lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, en revanche de la mise à pied de M. de Boucherville.

L'associé de Rivard, Gustave Drolet, était revenu d'Europe en octobre, avec l'insigne de la Légion d'honneur à la boutonnière, complimenté pour le tact dont il avait fait preuve au cours de sa mission à Paris et il reprenait contact avec ses partenaires en affaires.

Le voyage de Rivard en Europe n'avait pas été uniquement une tournée d'exploration géographique; l'échevin de Saint-Jacques avait en même temps exploré les possibilités d'une union commerciale mieux définie entre le Canada et la France surtout.

Bien que la presse française du Québec, *Le Nouveau-Monde* en particulier, parût devoir s'occuper des remaniements de tarifs presque autant que des chambardements politiques, c'est dans la presse anglaise que Sévère Rivard allait exposer, dans une série de communications, ses vues sur la question des relations commerciales entre le Canada et les pays européens.

Sa première lettre au *Herald* de Montréal, porte la date du 14 décembre 1878; elle fut inspirée par un article du journal anglais, faisant allusion à un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, favorable à cette dernière, et exprimant l'avis que l'Angleterre était probablement le seul pays européen jouissant d'un tel traitement de faveur.

M. Rivard répondit que tel n'était pas le cas; que, au contraire, nombre de pays européens jouissaient des mêmes privilèges que

l'Angleterre, puisque l'Autriche, la Belgique, le Royaume d'Italie, la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, les États Pontificaux, le Portugal, la Suisse et le Zollverein allemand étaient participants au même accord commercial.

Il expose alors en détails les conditions de chaque convention commerciale entre la France et les pays qu'il vient de désigner et il conclut :

« Ces ententes constituent une sorte de réciprocité commerciale en vertu de laquelle les pays européens échangent leurs produits. Le Canada, comme nous le savons tous est exclu de tel traité et sujet en conséquence aux tarifs généraux de ces pays, c'est-à-dire à des droits très élevés sur toutes sortes de produits venant de l'étranger.

« Il ne s'agit pas seulement pour nous d'être libres de régler nos propres tarifs, mais de trouver les moyens de bénéficier des ententes commerciales conclues entre l'Angleterre et les autres pays. Si l'Angleterre incorporait ses propres colonies dans ces traités elle ne ferait que suivre l'exemple de la France et autres pays européens qui stipulent pour leurs colonies en même temps que pour elles-mêmes. »

M. Rivard exprime l'espoir que nos chefs politiques porteront une attention spéciale à cet aspect de la question.

Commentant cette première lettre de l'échevin Rivard, le *Herald* tombe d'accord avec son correspondant pour souhaiter qu'une entente réciproque de libre échange soit établie avec la France, et il ajoute :

« Nous sommes d'autant plus d'accord avec M. Rivard que dans le passé de telles ententes commerciales entre pays ont toujours accompli beaucoup de bien, et si l'on tient compte de la vaste proportion de population française au Canada, nous croyons que telle entente aurait pour le pays des résultats fructueux. Nous croyons que ceux qui à l'exemple de l'échevin Rivard tournent leur attention vers ce problème méritent bien du pays ».

La seconde lettre de M. Rivard est plus explicite, et tout bon conservateur qu'il est, il ne craint pas d'adresser des reproches à ses amis qui depuis 1867 furent les plus longtemps à la direction du pays.

Cette lettre, datée du 19 décembre, fait l'énumération détaillée des pays européens qui ont entre eux des accords commerciaux.

« Il n'est pas surprenant, dit l'auteur, que la dépression se soit fait sentir chez nous plus qu'ailleurs, car depuis dix-huit ans nous avons été relégués dans une situation inférieure du fait qu'aucun de

nos gouvernements ne s'est soucié de corriger cette situation. Nous ne trouvons même pas la moindre allusion à cet aspect économique dans les compte-rendus des débats en Chambre, nos discussions domestiques ayant accaparé l'attention du public et l'ayant empêché de se mettre au courant de ce qui se passe en Europe.

« Nous jouissons, il est vrai, d'une grande liberté; nous avons le droit de fixer nous-mêmes nos tarifs tout comme l'Angleterre, mais il faut avouer que cette liberté est illusoire puisque nous restons assujettis aux droits généraux pratiquement prohibitifs.

« Cette situation exclut le Canada des marchés européens et nous laisse dans l'isolement. On entend constamment parler du développement de nos ressources naturelles; j'aimerais savoir tout d'abord où nous allons écouler nos produits. Non seulement luttons-nous contre toutes sortes de désavantages vis-à-vis les États-Unis mais les marchés européens nous sont fermés.

« Demandez aux exposants canadiens à l'Exposition de Paris. Chacun vous dira que le résultat pratique de cette grande fête industrielle à laquelle tous les pays étaient conviés, a été de grever notre pays, déjà appauvri, d'une somme additionnelle de \$200,000 tout simplement pour nous permettre de constater que les marchés européens nous étaient fermés. »

A ceux qui prétendent que l'Angleterre ne peut stipuler au nom du Canada, M. Rivard répond que le traité passé entre la France et l'Angleterre comporte l'entrée en franchise en France de produits de certaines colonies anglaises, comme c'est le cas pour les laines d'Australie et du Cap de Bonne-Espérance, du caoutchouc de l'Inde, etc.

L'avertissement lancé par Sévère Rivard ne laissa pas la presse indifférente, surtout la presse anglaise. Le *Mail* de Toronto l'accompagna de commentaires et souhaita qu'au moins la vente de vaisseaux canadiens en France ne soit pas sujet aux droits prohibitifs imposés aux autres produits canadiens.

Le *Nouveau-Monde* de Montréal répondit au *Mail* que se contenter de cette concession serait circonscrire de façon bien étroite nos relations commerciales. « Nous n'avons pas que des navires à vendre à la France, dit le journal montréalais, et de plus, il n'y a pas que la France avec laquelle nous devrions avoir des relations commerciales plus étroites. Que l'on facilite à l'esprit d'entreprise du commerce canadien l'accès des marchés de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de

l'Espagne et de l'Italie et l'on verra quel essor prendra le développement de nos diverses industries agricoles et manufacturières. Nous avons le droit de réclamer le privilège de commercer avec les autres pays. Revendiquons ce droit. L'Angleterre ne s'en portera pas pis et nous, nous ne nous en trouverons que mieux. »

Moins de deux mois avant l'élection de M. Rivard à la mairie, L.-O. David reprenait dans *l'Opinion Publique* du 30 janvier 1879 la question soulevée par l'échevin de Saint-Jacques, l'accompagnant des commentaires suivants:

« Les délibérations de la Chambre de Commerce du Canada qui siège en ce moment à Ottawa, prouvent que les hommes d'affaires comprennent qu'on ne peut donner à nos manufacturiers les moyens d'augmenter le chiffre de leurs produits, sans leur procurer en même temps les avantages d'un marché plus étendu.

« M. Rivard a publié, il y a quelque temps, des correspondances du plus grand intérêt pour attirer l'attention du public et du gouvernement sur la nécessité de faire disparaître les entraves funestes qui s'opposent à l'entrée de nos produits sur les marchés européens. Un correspondant du *Herald* qui signe « A Canadian, » est venu, la semaine dernière, corroborer les assertions de M. Rivard, par des considérations et des chiffres qui ont dû affliger tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre pays.

« Il est étrange que cet état de choses, si humiliant et si désastreux pour le Canada, n'ait pas été révélé et dénoncé auparavant, de manière à attirer l'attention du peuple canadien, et il est heureux que l'Exposition de Paris soit venue nous ouvrir les yeux sur le mal dont nous avons souffert jusqu'à présent sans nous en rendre compte. »

Ce long exposé, dont nous n'avons donné qu'un pâle résumé, suscita des commentaires dans tout le pays, et des journaux de Toronto reprirent la thèse de M. Rivard pour réclamer du gouvernement fédéral des mesures immédiates en vue de régulariser la situation.

Il faut croire que la position prise par l'échevin du quartier Saint-Jacques, vis-à-vis un problème de grande portée nationale, impressionna favorablement les hommes d'affaires de Montréal puisque, le 13 février 1879, une délégation très représentative d'hommes d'affaires anglais et français se rendait auprès de Sévère Rivard pour l'inviter à se présenter à la mairie.

Sévère Rivard, maire de Montréal

La délégation avait à sa tête l'échevin H.-A. Nelson, accompagné des échevins Holland, Childs et Jeannotte, de MM. Jean-Baptiste Rolland, Charles Loranger et autres.

M. Rivard accepta et il eut comme parrain d'élection l'honorable J.-B. Rolland, ancien conseiller municipal, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, et, comme on le sait, fondateur de la librairie et de la grande usine de papier Rolland.

Le maire Jean-Louis Beaudry ayant décidé de solliciter un troisième terme, on pouvait s'attendre à ce que la « question orangiste » servît de cheval de bataille, et c'est ce qui arriva.

Dès le 23 janvier, *L'Opinion Publique* avait exposé la situation telle qu'on pouvait la prévoir en raison des mesures d'ordre public prises depuis deux ans pour empêcher les processions orangistes. Voici ce que ce journal écrivait :

« On commence à s'occuper activement, à Montréal, de la prochaine élection pour la mairie, qui doit avoir lieu à l'époque ordinaire, au commencement de mars. On sait que, d'après une convention volontaire, on a suivi, depuis une assez longue date, la coutume d'élire à tour de rôle un maire français, un maire anglais et un maire irlandais, de façon à donner satisfaction aux trois nationalités principales qui composent la population de la ville. On s'est entendu aussi pour réélire une fois chaque candidat par acclamation, ce qui portait, effectivement, la durée du terme d'office à deux ans, tandis qu'il n'est que d'une année d'après la charte. Tout cela était purement facultatif, et dépendait d'une entente entre les citoyens appartenant aux différentes nationalités. Plusieurs fois, il fut question de rompre le pacte. Aux élections de 1877, les Anglais organisèrent une candidature — qu'ils retirèrent ensuite — en opposition à la candidature de l'hon. M. Beaudry, bien que ce fût au tour des Canadiens-français de prendre possession de la mairie.

« Cette année, la même difficulté menace de se reproduire. Bien que ce soit le tour des Anglais, les Irlandais veulent poser une candidature catholique, dans l'espoir d'obtenir un bon nombre de votes parmi les Canadiens-français. On parle de M. Beaudry, qui se présenterait une troisième fois, et de M. Rivard.

« Cette division est le résultat des dernières luttes religieuses, qui ont tant agité la ville, à l'occasion des processions orangistes. On dit

que les Irlandais sont bien résolus à se coaliser contre tout candidat protestant qui se présenterait, et à favoriser un candidat canadien-français. S'ils persistent dans leur dessein, il est bien certain qu'un candidat anglais ne saurait réussir, puisque, le pacte étant rompu, les catholiques contrôlent la majorité. Dans ces circonstances, si les Anglais protestants renoncent à présenter un candidat, on croit qu'ils donneront leur appui à l'adversaire de M. Beaudry, quel qu'il soit. »

Le jour même où M. Rivard acceptait de briguer les suffrages, *Le National*, organe libéral,⁽⁷⁾ exprimait l'opinion qu'on ne devait pas violer l'entente et la coutume voulant que le maire de Montréal soit choisi alternativement parmi les Anglais, les Canadiens français et les Irlandais.

L'Evening Post, l'organe irlandais catholique, et son édition hebdomadaire, le *True Witness and Catholic Chronicle*, prirent immédiatement partie pour Jean-Louis Beaudry en signalant à ses lecteurs que par son attitude énergique le maire sortant de charge avait prévenu une émeute, le 12 juillet dernier. De son côté, le *Herald* déclara s'opposer à la réélection de Beaudry parce qu'il n'avait révélé aucun talent financier et que son manque de courtoisie l'avait rendu impopulaire.⁽⁸⁾

L'Evening Post veut tendre un piège au candidat Rivard et il envoie un de ses reporters poser la question suivante au candidat: « Qu'entendez-vous faire à l'égard des Orangistes, le 12 juillet prochain? » En bon avocat qu'il est, M. Rivard ne se compromet pas, signalant au journaliste qu'il y avait actuellement une cause pendante devant les tribunaux à ce sujet et qu'il espérait que dans l'intervalle, messieurs les Orangistes s'abstiendraient de faire de l'agitation. A la suite de cette déclaration, des adversaires firent courir le bruit que Sévère Rivard, par sa neutralité, recevrait sûrement l'appui des Orangistes. Des journaux français, par ailleurs, se plaignirent que depuis

(7) Fondé le 11 mai 1872, *Le National* devait cesser de paraître le 22 février, soit huit jours avant l'élection à la mairie. Maurice Laframboise, député de Shefford, son fondateur, prétendit que ce fut la concurrence de *La Tribune* de L.-O. David qui le tua. On sait que ce fut *La Patrie* de Honoré Beaugrand qui remplaça *Le National*.

(8) En marge de cette dernière accusation il est assez amusant de lire que le 2 avril précédent, le maire Beaudry avait fait aux membres de la presse montréalaise les honneurs d'un dîner intime au City Club, « le premier témoignage d'estime de ce genre offert à la presse par un maire de Montréal », dira *L'Opinion Publique* au lendemain du festin. A ce dîner, Hector Berthelot représentait *la Minerve*, James Harper et R. S. White, la *Gazette*, J. H. Browning le *Herald*, W. Jarvis, le *Witness* et J. A. Phelan le *Star*.

longtemps les maires étaient choisis dans la partie ouest de Montréal — et c'était le cas de Jean-Louis Beaudry qui occupait une somptueuse demeure dans l'ouest — il était temps que l'on fasse le choix d'un citoyen de l'est, pour ce poste.

Une revue des journaux du temps, français et anglais, nous révèle que d'une façon générale, la presse ne mena aucune campagne en faveur de l'un ou l'autre des candidats. Jusqu'au commencement du siècle, les journaux ne portaient qu'un intérêt secondaire aux luttes municipales. Rarement voit-on un journal donner des compte-rendus d'assemblées. A propos de la lutte Beaudry-Rivard, il est fait mention d'une réunion au cours de laquelle M. Beaudry accuse son adversaire d'avoir contribué, alors qu'il était commissaire, à la construction d'écoles coûteuses au lieu de l'enseignement gratuit aux enfants. Quant à la campagne échevinale, il n'en sera question qu'au lendemain du scrutin, alors que les journaux en feront connaître les résultats.

Il est bon cependant de faire remarquer qu'au moment où une campagne municipale bat son plein à Montréal, les journaux de la province peuvent à peine trouver suffisamment d'espace pour le récit de l'imbroglie politique à Québec.

Le 2 février, le premier-ministre de Boucherville avait été mis à pied par le lieutenant-gouverneur, et ce précédent avait causé dans tout le pays une commotion facile à comprendre. La bataille pour la mairie de Montréal ne restait plus qu'un sujet de dernier plan et c'est ce qui fait qu'elle se déroula sans incident.

Le premier mars, jour de l'élection, le *Star* nous communiquait ses pronostics. Selon lui, le maire Beaudry recueillerait le vote irlandais, plusieurs votes protestants et presque tout le vote canadien-français. Il ajoutait que le quartier Sainte-Anne, château-fort irlandais, déciderait du sort de l'élection.

Rivard recueillit 2283 voix contre 1993, obtenant ainsi une majorité de 290 voix sur son adversaire. Les prédictions du *Star* étaient en parties réalisées. Le quartier Sainte-Anne avait donné une majorité de 340 voix à l'ex-maire Beaudry alors que dans le quartier anglais par excellence, Saint-Antoine, Rivard triomphait par une majorité de 480 voix sur son adversaire, recevant un appui semblable du quartier ouest, autre château-fort anglais. Fait significatif à noter, c'est que Jean-Louis Beaudry avait rallié à lui une grande partie de l'élément français, puisque les quartiers Centre, Est et Saint-Jacques — ce dernier

représenté depuis presque dix ans par Rivard — lui avaient accordé de substantielles majorités. Le quartier Sainte-Marie avait cependant favorisé l'élection de Rivard dans une large proportion, ce qui nous force à conclure que Sévère Rivard dut sa première élection à la mairie à la coalition du vote anglais et à l'appui d'une faible proportion du vote français.

Ce curieux partage du vote faisait dire au *Nouveau-Monde*, le 7 mars 1879:

« Quelques-unes des feuilles les plus exaltées vont jusqu'à dire, au sujet de la dernière élection à la mairie, que le triomphe de M. Rivard est celui de l'orangisme, et que dorénavant les affidés de cette secte pourront impunément insulter, par leurs provocantes processions, les citoyens catholiques de la ville de Montréal. Il n'y a rien de tel et ceux qui écrivent de telles choses ne connaissent ni M. Rivard ni le sentiment public de Montréal. »

Le lundi 10 mars eut lieu la première séance du conseil nouvellement élu.

Ayant prêté serment, le nouveau maire reçut le collier d'or des mains du greffier et prononça son discours d'inauguration.

Après une revue de la situation financière de la ville, des travaux exécutés durant le terme d'office de son prédécesseur, il termina par un appel à la bonne entente entre les citoyens de diverses origines et de diverses croyances:

« Avant l'élection, on m'a demandé, à plusieurs reprises, dit-il, ce que je ferai, si certains événements que nous déplorons tous, venaient à se produire de nouveau.

« Je crois fermement que les tristes scènes que nous avons eu malheureusement à enregistrer dans le passé, ne se renouvelleront plus et, ce qui m'encourage à le dire, c'est que j'ai foi dans le bon sens et le jugement de la population de Montréal.

« J'ai la douce confiance que les citoyens de Montréal tiendront à honneur de justifier la belle devise *Concordia Salus* qui est écrite en lettres d'or sur notre blason et que j'aimerais voir graver dans tous les cœurs. »

Au lendemain de cette déclaration qui avait été applaudie par le Conseil, l'*Evening Post* publiait en premier-Montréal sous le titre de **CONCORDIA SALUS**, ce qui suit:

« Son Honneur le Maire Rivard a frappé la note juste hier, quand

il a fait allusion à la nécessité d'une harmonie entre citoyens. Nous conseillons à nos lecteurs de prendre note de sa déclaration. Elle s'inspire d'un chrétien et d'un patriote, et témoigne du désir qu'il a de ramener l'harmonie et la bonne volonté au sein de toutes nos catégories de citoyens.

« Nous félicitons sincèrement le Maire Rivard pour l'attitude qu'il a prise sur le sujet et nous sommes sûrs qu'il recevra l'appui de tout citoyen respectueux de la loi et soucieux des efforts qu'il entend faire pour ressusciter au milieu de nous l'esprit qui régnait autrefois et que nous sommes anxieux de voir revivre. »

Venant d'un journal qui l'avait franchement combattu, ce compliment est à noter.

Les débuts du régime n'eurent rien de particulier, à part l'intervention de l'Église presbytérienne se plaignant de ce que l'autorité municipale tolérait la procession de la Fête-Dieu dans nos rues. Elle demandait la suppression de cette manifestation annuelle. Une courte discussion s'engagea au cours de laquelle l'échevin Jacques Grenier exprima l'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de cette étrange requête.

L'impétueux Charles Thibault, qui siégeait au Conseil cette année-là, profita du geste de messieurs les presbytériens pour demander que l'on débaptisât les rues Seaton, Sydenham et Durham pour leur substituer les noms de Maisonneuve, Champlain et Plessis. Thibault gagna son point.

Au lendemain de la présentation de la requête presbytérienne au Conseil, l'*Evening Post* prit à partie les pétitionnaires, leur rappelant que la procession de la Fête-Dieu a purement un caractère religieux. « Nous devons dire au crédit de la communauté protestante, ajouta le journal irlandais, que la procession de la Fête-Dieu ne lui a jamais paru de nature offensive. »

La réélection par acclamation de Sévère Rivard, le 16 février 1880, ne se fit pas cependant sans opposition, bien que ce fût la coutume depuis plusieurs années d'accorder une élection par acclamation au maire qui avait accompli un premier terme. La raison de cette coutume était que le terme d'office du maire et des conseillers n'étant que pour une année, on jugeait à propos de renouveler pour une année, sans opposition, celui du premier magistrat.

Mais les Irlandais sont tenaces et l'histoire, comme on sait, leur

en a tenu compte. Le 12 juillet 1879 s'était passé sans incident et il semblait que les éloges que le maire Rivard s'étaient mérités de la part de l'organe irlandais l'*Evening Post* auraient eu pour effet de bien disposer les gens du Griffintown à son égard.

Un incident devait malheureusement mettre aux prises les impétueux électeurs du Griffintown avec le maire Rivard. Vers la fin de janvier on annonce que Montréal va recevoir bientôt la visite de l'agitateur irlandais Charles-Stewart Parnell, député aux Communes anglaises depuis 1875. Le but de la visite du parlementaire est de recueillir des fonds pour secourir des milliers de ses compatriotes victimes de la famine en Irlande.

Les sociétés irlandaises de Montréal se réunissent et décident de faire une réception royale au distingué visiteur. Elles expriment en même temps le désir de voir la cité l'accueillir officiellement et une délégation se rend auprès du maire Rivard, dans ce but. Sans donner une réponse négative, le maire demande à réfléchir et fait remarquer qu'il n'est pas dans l'habitude de la ville de recevoir officiellement des chefs de partis politiques de l'étranger, et qu'il convenait de ne pas froisser ceux qui pourraient ne pas partager les opinions du chef irlandais.

La réticence du maire à l'égard de cette réception était probablement due à l'agitation qui s'était déjà faite dans la presse anglaise relativement à cette visite, quelques journaux ayant prétendu que le Maire de Montréal ne pouvait décerner les honneurs de la Cité à un chef de parti qui a des tendances déloyales.

En signalant cette attitude de la part de la presse anglaise, *La Minerve* du 4 février écrivait: « Il y a une manière bien plus efficace de sympathiser avec l'Irlande, c'est de souscrire généreusement pour les pauvres Irlandais qui souffrent de la famine ».

Le maire Rivard prit évidemment une attitude négative à la demande de la députation irlandaise puisqu'on voit dans les procès-verbaux de la séance du conseil du 9 février, que le maire « donne lecture d'une communication l'informant que les sociétés irlandaises ont résolu de faire présenter l'adresse de bienvenue à M. Parnell, par l'un des membres d'une de leurs sociétés. »

Le procès-verbal ajoute que « cette mesure est considérée comme très juste par les membres du Conseil. »

C'est au Théâtre Royal de la rue Côté qu'eut lieu, le 9 mars, la

réception à Parnell et à son compagnon Dillon, par les Irlandais de Montréal. Une adresse lui fut présentée et l'enthousiasme qui accueillit le champion du Home Rule fut spontanée.

La décision du maire Rivard avait de nouveau mis le feu aux poudres et un fort groupe d'Irlandais décidèrent de susciter une opposition à sa réélection par acclamation.

Leur choix se porta sur l'échevin H. A. Nelson, un anglo-protestant qui siégeait au conseil depuis dix-neuf ans et jouissait d'une grande popularité chez tous les éléments de la population. Nelson ayant lui-même proposé M. Rivard comme candidat à la mairie en 1879, on comptait qu'il pourrait être un adversaire dangereux s'il consentait à se détacher de Rivard et à le combattre. Les représentants irlandais avaient cependant frappé à mauvaise porte.

A l'appel nominal, l'échevin Nelson fit part à l'assemblée qu'une délégation était venue lui offrir l'appui de la population irlandaise de Montréal s'il voulait poser sa candidature contre M. Rivard.

« Ma réponse à cette délégation, dit-il, a été celle-ci: « Je suis l'un de ceux qui ont engagé M. Rivard à se présenter une seconde fois, je ne puis accepter l'offre que vous me faites. La réélection à un second terme d'office étant une marque d'approbation envers un maire qui a rempli les devoirs de sa charge à la satisfaction de tous, il y a lieu de la lui manifester. »

L'échevin Grenier ⁽⁹⁾ félicita l'échevin Nelson de ne pas s'être laissé prendre au piège qui lui était tendu par des gens qui ne s'étaient tournés contre Rivard que par dépit.

Sévère Rivard fut conséquemment proclamé maire une seconde fois et, accompagné de L.-O. Taillon, député, de J.-B. Rolland et autres personnalités, il fut reconduit triomphalement à sa demeure rue Sherbrooke.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que Jean-Louis Beaudry et Sévère Rivard étant deux francs conservateurs, leurs amis respectifs n'avaient pas assisté sans un certain regret à une lutte entre ces deux alliés politiques, l'année auparavant.

Conseiller législatif depuis 1866, Jean-Louis Beaudry succéda quand même à Rivard, comme maire de Montréal en 1881. A son

⁽⁹⁾ Jacques Grenier était l'un des vétérans du conseil municipal, y étant entré une première fois en 1857 pour y demeurer jusqu'en 1866; de 1872 jusqu'en 1889, il représenta le quartier Est et fut élu maire de Montréal en cette même année, puis réélu en 1890. Il est le fondateur de l'ancienne maison de gros P.-P. Martin.

décès, en juin 1886, l'un des premiers actes du gouvernement Ross-Taillon qui venait de prendre le pouvoir fut de nommer Sévère Rivard, conseiller législatif, en remplacement de son ancien adversaire, comme représentant de la division Alma.

Sévère Rivard décéda à Montréal le 5 février 1888. Il n'avait que cinquante-trois ans, et ne laissa pas d'enfants. Sa veuve, qui lui survécut de quelques années, hérita d'une fortune considérable.

Ayant été marguillier de Notre-Dame pendant plusieurs années, ses obsèques eurent lieu dans l'église-mère, au milieu d'une affluence considérable. L'honorable L.-O. Taillon, ancien premier-ministre de la Province, l'honorable Alphonse Desjardins, député d'Hochelaga à la Chambre des Communes, Son Honneur le Maire J. C. C. Abbott, l'honorable Charles Boucher de Boucherville, sénateur, Charles Chaput et de nombreuses autres personnalités étaient aux premiers rangs de l'assistance.

Les commentaires de la presse, sur la mort de l'ancien maire de Montréal, furent plutôt sobres. Aux quelques notes biographiques qu'elle publia, *La Patrie* ajouta que M. Rivard « avait toujours été conservateur »; « *L'Étendard*, dont M. Rivard a été l'un des bienfaiteurs, déplore vivement sa mort », dit le journal du sénateur F.-X. Trudel et *Le Monde* souligna que M. Rivard « portait un grand intérêt à tout ce qui intéressait la religion, aussi fut-il l'un des plus ardents à organiser le mouvement des Zouaves ».

Comme note personnelle, nous pourrions ajouter que durant sa courte carrière, Sévère Rivard conquit le respect et l'estime que l'on doit à tout citoyen dont la vie a été digne.



Lévesque.

A P P E N D I C E
MAIRIE DE MONTRÉAL

Maires élus par acclamation entre les années 1852 et 1954 ⁽¹⁾

A partir de 1852 le Maire est élu par le suffrage populaire.

STARNES, Henry (Années 1856, 1857 et 1867)	3 fois
BEAUDRY, Hon. Jean-Louis (Années 1864 et 1878)	2 fois
WORKMAN, William (Années 1869 et 1870)	2 fois
COURSOL, Charles (Années 1871 et 1872)	2 fois
GRENIER, Jacques (Années 1889 et 1890)	2 fois
CASSIDY, Francis (Année 1873)	1 fois
HINGSTON, William Hale (Année 1876)	1 fois
RIVARD, Sévère (Année 1880)	1 fois
ABBOTT, J. J. C. (Année 1888)	1 fois
Mc SHANE, Hon. James (Année 1892)	1 fois
SMITH, Wilson (Année 1896)	1 fois
PRÉFONTAINE, Hon. Raymond (Année 1898)	1 fois
HOUDE, Camillien (Année 1947)	1 fois

⁽¹⁾ Archives municipales, Statistique administrative.